MONTURI TRIOMPHE DANS LA HUITIÈME ÉTAPE DU TOUR DU SUD-EST

Voici le classement de la 8e étape du Tour du Sud-Est cycliste disputée hier sur le parcours Nîmes-Avignon (207 kilomètres) :

1. Monturi (Aix), 5 h. 32' 29", moyenne horaire, 37 km. 533 ; 2. Gaudin (Aix) ; 3. Signoret (Avignon) ; 4. Nardy (Marseille) ; 5. Nanni (Marseille), etc...

Aujourd'hui se courra la neuvième et dernière étape : Avignon-Marseille.

LES ÉPREUVES A VENIR

30 mai. — Péruwelz : Grand Prix de la Ville, 100 km. Ouvert aux licenciés U.V.F. ou F.S.G.T., 3e et 4e catégories âgés de moins de 24 ans au 31 déc. 1938. Départ à 14 h. Engagements au café des Sports à Péruwelz.

30 mai : Bettignies. — Epreuve annuelle, contrôle U.V.F. Toutes catégories sauf amateurs, 100 km. en circuit. Mille francs de prix dont 300 fr. au premier. Départ à 15 h., Café Bernard, à Bettignies (Nord).

30 Mai : Billy-Montigny. — Grand Prix du Printemps organisé par C. C. Billysien (F.S.G.T.). Ouvert aux 3e, 4e et débutants. 600 fr. de prix dont 125 au 1er. Engagements : 5 fr. chez Cottens L., 41, rue Florent Evrard, face à la fosse 10.

4 Juin : Roubaix. — Grand Prix des Jeunes, organisé par P.O. Roubaisienne. Contrôle F.S.G.T. 35 km. 350 fr. de prix dont 85 au 1er. Départ : 16 h. Engagements : 4 fr., Café Forent, rue de la Conférence, à Roubaix (Nord).

5 juin — Fourmies : Epreuve organisée par l'E.S.O. Fourmisienne. Course des Noires-Terres. Itinéraire habituel. 300 fr. de prix. Départ, 14 h., aux Terres-Noires.

5 juin — Calais : Grand Prix, réservé aux 4e et débutants. Nombreux prix et primes dont 100 fr. au 1er. Dossards chez Grisoni, à Sangatte, à 15 h. Circuit. Eng. 3 fr., 14, rue de la Mer, à Calais (P.-de-C.).

5 juin — Wallers : Epreuve organisée par P.O Règlements F.S.G.T. Réservé aux 3e, 4e et débutants F.S.G.T., 60 kms. 600 fr. de prix. Départ, 15 h. Engagem. chez Trécat J., rue Lenine, à Wallers (N.).

5 Juin : Béthune. — 15e Grand Prix de la Ville de Béthune, organisé par le C.V. Béthunois. Contrôle U.V.F. 2.300 fr. de prix dont 400 au 1er. Prix spéciaux avec cumul réservés aux aspirants, indépendants et débutants 3e et 4e catégorie du Nord et du Pas-de-Calais. Engagements : 4 fr., au Café du Gloge place Pétain, à Béthune (P.-de-C.).

5 et 6 juin : Arras. — Tour du Pas-de-Calais organisé par C.C. Artésien. Internationale, ouverte aux licenciés U.C.I. ou d'une Fédération affiliée toutes classes, toutes catégories sauf amateurs. Deux étapes : Arras, Boulogne, 200 kil. et Boulogne-Arras, 205 kil. 10.000 fr. de prix A chaque étape, 1.000 fr. au 1er. Au classement général 1.000 fr. au 1er. Nombreuses primes. Engagements 15 fr. dont 5 fr. remboursables jusqu'au 31 mai chez M. A. Barjolin, 20-22, rue Saint-Géry, à Arras (P.-de-C.).

5 juin - Prouvy. — Grand Prix des membres honoraires. Règlements U. V. F Ouvert toutes classes, toutes catégories, sauf professionnels et amateurs. 80 km en circuit. 800 fr. de prix dont 180 au 1er. Prix spéciaux avec cumul pour 4e et débutants. Départ 15 h. Engagements, café Le Maître, rue de la Gare à Prouvy (Nord).

5 juin - Saillet-lez-Lannoy. — Course organisée par la P. O. S. Règlements F.S. G.T. Ouverte aux 4e et débutants. 50 km. en huit tours de circuit 400 fr. de prix. Départ à 14 h. 30. Engagements 4 fr. chez Locquinier, café du Beau Chêne à Saillyl-lez-Lannoy (Nord).

5 juin - Lille. — Lille-Bruxelles-Lille, organisée par la ville de Lille Règlements U. V. F. et U. C. I. Internationale toutes classes, toutes catégories, sauf professionnels étrangers, professionnels hors classe français et amateurs. 9.000 fr. de prix. 6.400 au classement général dont 1.000 fr. au 1er. Aux coureurs français (avec cumul 2.535 fr dont 700 fr. au 1er. Engagements 5 fr., « Au Lion des Flandres » 90, rue de Paris, Lille Renseignements chez M. Vyt, rue Réaumur à Lille (Nord).

6 juin — Douai : 33e Douai-Biangy-Douai, organisé par C.C. Douaisien. Règlements U.V.F. Indépendants et débutants de 3e et 4e du Nord ; 50 kms. — 600 fr. de prix, dont 125 fr. au 1er. Prix spéciaux aux 4e. Dossards à 15 h., au siège du C.C.D., 31, rue de la Mairie. Départ, 15 h. 30. Engag. 4 fr., chez M. Lefin, 31, rue de la Mairie, à Douai (Nord).

6 juin — Loos-en-Gohelle : Epreuve organisée par C.O. Loossois. Contrôle F.S.G.T., 4e catég. et débutants. 500 fr. de prix et primes. 50 kms. Dossards à 16 h., Café Deneux. Engagements Café Heyman, à Loos-en-Gohelle.

6 juin. — Féron : Grand Prix de Féron, organisé par E.S. Féronnaise. Règlements U.V.F. Régionale toutes classes toutes catégories, sauf amateurs et professionnels. 70 km. en circuit. Premier prix 150 fr. Départ place de la Mairie. Inscriptions et dossards à 13 h., café Deltonne, à Féron (Nord).

6 Juin — Cousoire : Epreuve organisée servée aux non-licenciés. 60 kms. Départ 16 h. 30. Dix prix et nombreuses primes Engagements Café Copin, Grand'Place à Cousoire (Nord).

6 Juin — Leval : Grand Prix du Comité des Fêtes. Règlements F.S.G.T. Ouverte à tous licenciés ou non. 100 kms (sept tours de circuit). 1.000 frs de prix dont 275 au 1er. Engagements 5 frs dont 2 frs remboursables chez Moreau Kléber, Grand'-Rue à Leval.

6 Juin — Villers-Sire-Nicole : Prix du quartier de la Gare, pour coureurs non licenciés. 700 frs de prix et primes dont 125 au 1er. Départ à 14 h. Inscriptions au Café de la Gare à Villers-sire-Nicole (Nord).

6 juin : Quarouble. — Grand Prix des « Amis du Sport ». Ouverte à tous licenciés âgés de moins de 18 ans et demi. 60 kilomètres. 700 fr de prix dont 150 au 1er Nombreuses primes. Départ 16 h. Engagement 5 fr chez M. Branckaer, 96, avenue Jean-Jaurès, à Quarouble (Nord)

6 juin : Nœux-les-Mines. — Grand Prix du V.C. Nœuxois. Circuit à couvrir quatre fois. Réservé aux licenciés U.V.F 4e et débutants Pas-de-Calais 600 francs de prix dont 150 au premier. Engagements au siège du V.C.N., Café Leleu, route Nationale, Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

6 juin : Solesmes. — IIIe Grand Prix de la Ville de Solesmes, organisé par V. C. Solesmois. Règlements U.V.F., internationale toutes classes, toutes catégories sauf amateurs, 100 km en 20 tours de circuit. 3.500 francs de prix dont 750 francs au 1er. Prix spéciaux pour 3e, 4e et coureurs du V.C.S. Dossards : 14 h., à la mairie Départ 14 h. 30, place du Béart. Engagements 5 fr. jusqu'au 3 juin, à 18 heures, mairie de Solesmes (Nord).

6 Juin : Marcq-en-Barœul. — Grand Prix Paul de Wispelaere, organisé par la Roue Macquoise. Règlements U.V.F. Ouvert aux indépendants et débutants de 3e et 4e catégories. 1.000 fr. de prix dont 175 fr. au 1er. Prix spéciaux aux débutants avec cumul. 80 km. en 5 tours de circuit. Dossards à 14 h. Départ à 15 h. Eengagements au siège : Café du Tigre, boulevard Clemenceau, à Marcq-en-Barœul (Nord).

6 Juin : Denain. — Prix Gambetta, organisé par le V.C.D. Ouvert aux 3e et 4e catégories. 70 km. en 2 tours de circuit. 700 fr. de prix et primes. Engagements au siège, Café du Nord, place Gambetta, à Denain (Nord).

7 juin : Bully-les-Mines. — Grand Prix des Brebis : Départementale ouverte aux aspirants indépendants et débutants 3e et 4e catégories. Règlements U.V.F 70 kil. 700 fr. de prix dont 150 au 1er. Prix spéciaux aux débutants et 4e. Départ 16 h.30 Engagements : Café Arthur, à Bully-les-Mines (P.-de-C.).

12 juin — Calonne-Liévin (Cité n. 5) : Débutants et 4e F.S.G.T., 65 kms en 10 tours de circuit. 100 fr. au 1er. Départ, 16 h., rue Emile Zola, à Calonne-Liévin (P.-de-C.).

RADIO-REVEIL

Les radio-reportages reflets de la vie

Nous avons vu, au cours de notre dernière chronique, en quelle estime justifiée le Conseil de Gérance de Radio-P.T.T.-Nord tenait enfin les radio-reportages.

Infiniment divers, varié et vivant, ce genre d'émissions ne saurait, selon nous, qu'apporter une sève nouvelle dans l'intérêt général de l'écoute de notre station régionale. Nous avons été quelques-uns à en être les précurseurs, voici bien des années, et nous avons, avec la même foi, repris, pour nos auditeurs, les chemins qui, de ville en ville, dans notre industrieuse et belle région, mènent nos appareils dans tous les centres de l'activité septentrionale.

Nous avons, au cours de l'hiver dernier, assuré de nombreuses visites d'industries. Nous voudrions, cet été, grâce à notre microphone, faire connaître, par tranches de vie, les beautés touristiques de beaucoup insoupçonnées, que comporte notre circonscription radiophonique.

Certains se récrieront peut-être, à cette évocation de « beautés touristiques » dans le Nord. Notre sol a souvent passé pour dépouillé presque totalement de ce genre d'attraits. A vrai dire, nous connaissons généralement fort mal notre propre pays. Peu de moyens s'offrent à nous pour dissiper notre ignorance. Quels trains sont organisés pour cela ? Quels « tours » d'automobiles, quelles organisations de voyages ?

Et pourtant, à l'occasion d'une récente réunion du Comité de Coordination, le tourisme a été particulièrement mis en vedette et son organisation officielle le « Commissariat Général du Tourisme » a sollicité avec ardeur la collaboration des microphones d'Etat. Il a compris leur puissance pour répandre dans la masse des auditeurs les éléments de propagande en faveur du trésor qui, dans chaque coin de France, gît souvent ignoré et cependant comparable sinon supérieur à des « beautés » classées, prônées, visitées par tous.

Notre Conseil de Gérance a été ainsi amené à étudier de près cette question pour ce qui, plus particulièrement, nous concerne. Des collaborations précieuses se sont offertes. Tout un cycle d'émissions spéciales est présentement en puissance d'organisation.

Notre pensée, à nous, est que de simples « causeries » en studio ne suffiront pas pour le rôle qu'il est question de confier au microphone. Nous verrions, avec infiniment plus de plaisir et d'intérêt, des visites sur place, des « montages » sonores pour telle ville, telle plage, tel site même qu'il est si facile d'animer de rumeurs, de décor sonore vivant ou musical. C'est en cela que pourront, selon nous, s'exercer le plus heureusement l'ingéniosité et l'adresse de ceux qui voudront se livrer à cette activité précieuse.

Oh ! les sites ne manquent pas ! Notre région va des sables, des falaises de nos côtes, de la colline de Sainte-Adresse aux forêts des Ardennes. Et que de merveilles entre ces limites ! Tant de beffrois sur la terre des Flandres ! Tant de coins exquis aux forêts de Boulogne, d'Hesdin, de Mormal ! La Picardie, le Vermandois, la « Suisse » du pays d'Avesnes, les vieilles demeures, les admirables cathédrales, l'exquise Bretèque d'Hesdin, les ruines de Mont-Saint-Eloi, le Bailliage d'Aire, les incomparables trésors de Rouen, d'Arras, Saint-Wulfran d'Abbeville, Saint-Bertin de Saint-Omer, mille choses, dont chacune vaut un voyage, une visite...

Et chacune peut s'illustrer d'un fond sonore qui soit le « support » des descriptions de reporters avisés.

Telle est la place que le tourisme peut prendre dans la radio. Mais qu'il évite, par-dessus tout, la somnolente causerie ! Qu'il anime de tous les moyens possibles tout ce qui pourra et devra être dit pour faire connaître à nos propres compatriotes les valeurs inestimables de notre sol du Nord. Il n'est point difficile de parler de nos sites. Mais pour tenir en haleine, c'est-à-dire en intérêt d'écoute les milliers d'auditeurs susceptibles de recueillir l'envol de la graine, rien ne vaudra l'effort de recherche dont nous voulons ici signaler le caractère indispensable.

Nous avons entendu récemment ailleurs de très grands reportages de voyages. Les montages sonores réalisés à leur occasion étaient de véritables merveilles. Il n'y a pas de raisons qui puissent s'opposer à ce que nous fassions de même, sinon mieux.

Léon PLOUVIET.

(Tous droits de reproduction réservés).

A propos des variations du secteur

La grande majorité des postes qui sont actuellement en service sont directement alimentés par le secteur électrique. Cette façon de procéder a permis aux sans-filistes de se débarrasser du tracas que constitue la recharge et l'entretien des batteries d'accumulateurs.

La formule est évidemment très heureuse, et supprime tout soucis ; elle n'est cependant pas sans présenter quelques inconvénients consécutifs aux variations du secteur.

On sait, en effet, que les compagnies d'électricité sont tenues, aux termes mêmes de leur cahier des charges, de fournir le courant à un voltage déterminé, lequel ne peut varier que dans des limites nettement définies.

Il est cependant possible de constater, au compteur de l'abonné, des variations de tension qui sont nettement supérieures à ce que l'on peut considérer comme la normale, surtout si l'habitation se trouve assez éloignée de la cabine de transformation qui l'alimente.

Les causes de ces irrégularités sont assez diverses et proviennent souvent de faits absolument indépendants des conditions courantes d'exploitation. En principe on peut affirmer qu'aux heures creuses le réseau est survolté, alors qu'aux instants de « pointe » il est dévolté.

Il arrive aussi très souvent que le récepteur de T. S. F. est branché à très grande distance du compteur. Si la canalisation est faite avec du fil de section relativement petite, il se peut que l'utilisation du courant à d'autre fins que celle de l'alimentation du poste, quand celui-ci fonctionne, peut avoir des répercussions fâcheuses sur la qualité de la réception.

Disons cependant tout de suite que, dans tous les cas considérés, il faut que la variation de tension ait une certaine importance (plus de 15 %) pour avoir une répercussion sur le fonctionnement d'un récepteur de fabrication courante. Ce n'est donc que dans des cas assez particuliers qu'elles pourront se produire.

Mais revenons à notre sujet proprement dit.

Les variations de la tension du secteur, quand elles atteignent l'ordre de grandeur ci-dessus indiqué, agissent de deux façons distinctes sur le fonctionnement du poste :

1° En cas de baisse du voltage : mauvais fonctionnement du dispositif de stabilisation de l'intensité sonore, distorsions et même parfois diminution sensible des qualités de sélectivité du récepteur.

2° En cas d'élévation exagérée, les lampes peuvent avoir leur durée sensiblement réduite.

Expliquons-nous : La tension qui doit être appliquée aux cathodes a une valeur rigoureusement définie, laquelle a été déterminée, au moment de la fabrication de l'accessoire par le constructeur. Tout écart de tension modifie donc la température du filament et entraîne une « usure » exagérée par suite d'une émission électronique supplémentaire.

C'est pour cette raison que certains postes de grande classe contiennent des stabilisateurs de tension.

Ceux-ci sont de deux types :

a) Les tubes au néon qui forment dérivation quand la tension devient par trop élevée et empêchent ainsi toute surchage des éléments constitutifs du poste. Ce procédé est parfait. Il a malheureusement l'énorme inconvénient de coûter assez cher, en conséquence de faire monter très sensiblement le prix de vente du récepteur qui en est muni.

b) Il existe heureusement un procédé moins onéreux. Il est vrai que son efficacité ne peut pas être comparée à celle du premier. Il est basé sur l'emploi des lampes régulatrices.

Celles-ci sont constituées par des résistances spéciales placées dans des ampoules.

Ces résistances sont constituées par des fils soigneusement calibrés. Ils sont portés au rouge quand la tension appliquée à ses extrémités est normale. Quand elle baisse, la température du conducteur a également tendance à diminuer. Mais la résistance est confectionnée avec un métal dont la résistance est directement proportionnelle à sa température. Sa résistance diminue donc et le courant passe plus facilement à travers. L'équilibre est donc rétabli...

En cas de hausse du voltage, la température du fil tend à augmenter et sa résistance croît, ce qui évite tout déboire.

Il y a lieu de remarquer que ces deux procédés sont applicables aussi bien aux cas de l'emploi du courant alternatif qu'en celui de l'utilisation du continu du secteur.

Il y a d'ailleurs de longues années déjà que les ingénieurs spécialistes en T. S. F. se sont attaqués à ce problème.

Leurs recherches ont abouti à la réalisation du « survolteur-dévolteur ». Il est utilisé avec le courant alternatif.

Son utilisation est relativement simple et offre toute garantie quand à la protection des lampes. Il est certes plus efficace que les transformateurs à prises multiples des postes qui ne palient à l'inconvénient des variations du secteur que dans certaines mesures.

Pour terminer, signalons que l'emploi du survolteur-dévolteur est impossible sur un secteur continu.

L'émetteur le plus puissant du monde

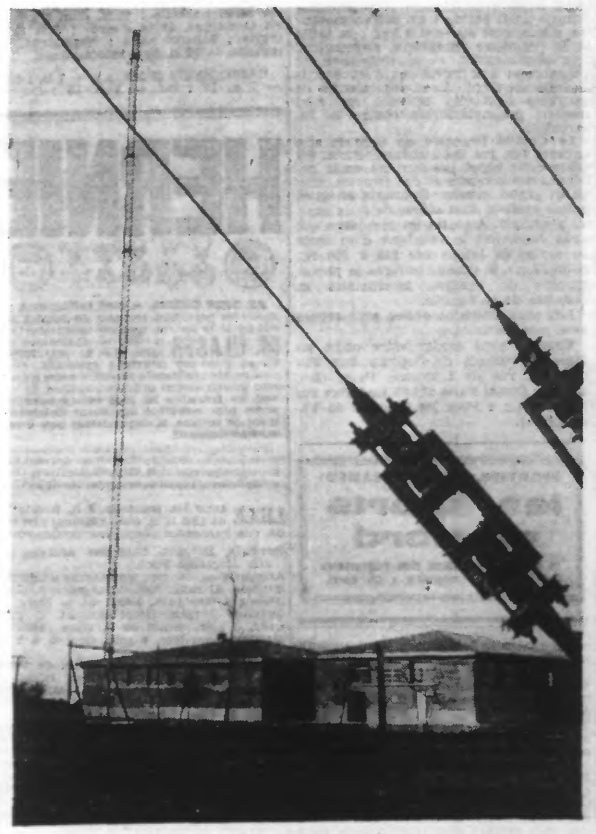

Aux ESSARTS-LE-ROI, *dans la banlieue parisienne, fonctionne le poste émetteur sur ondes courtes le plus puissant du monde. D'une puissance de 25 kw ce poste est chargé des émissions à destination de la France d'Outre-Mer.*

Voici une photo qui permet de se rendre compte de la taille des isolateurs d'antenne. (Photo Keystone).

12 juin : Roubaix. — XVe Circuit Franco-Belge. Internationale toute classes, toutes catégories. 5.000 fr. de prix. Engagements : 3 fr., 71, Grande-Rue, et 21, rue du Collège, à Roubaix (Nord).

12 juin : Hirson. — Prix de la Ville d'Hirson, organisé par l'U. V. Hirsonnaise. Règlements U.V.F. Régionale réservée aux coureurs toutes catégories, sauf professionnels et amateurs. 88 km. en 4 tours de circuit. Nombreux prix dont 200 fr. au 1er. Dossards : 13 h. Départ : 14 h. Engagements chez Dropsy, rue de Charleville, à Hirson (Aisne).

12 juin : Roubaix. — Epreuve organisée par U.S. Wasquehal réservée aux juniors de moins de 17 ans. 450 fr. de prix et primes dont 120 fr. au 1er. 40 km. en 8 tours de circuit. Départ : 9 h. 45. Engagements : 3 fr., Café Gérard Farvacques, 71, rue du Collège, à Roubaix (Nord).

12 juin : Wasquehal. — Grand Prix Derammelaere. Règlements U.V.F. Circuit ouvert aux 3e, 4e et débutants 800 francs de prix. Engagements 5 fr., 33, rue de Marcq, à Wasquehal (Nord).

12 juin : Neuf-Mesnil. - Course organisée par le C. O. de Neuf Mesnil, ouverte aux non-licenciés F.S.G.T. 60 km Plus de 500 francs de prix et primes. Engagements chez M. Lecat, M. R. de Douzies, à Neuf-Mesnil (Nord).

12 et 13 juin. — Hénin-Liétard : Circuit du Nord et du Pas-de-Calais organisé par la Pédale Héninoise. Internationale réservée aux coureurs toutes classes toutes catégories. Deux étapes : 1re étape 12 juin, Hénin, Douai, Valenciennes, St-Amand Lille, Hénin, Arras, Lens, Hénin ; 2e étape, 13 juin, Hénin, Arras, St-Pol, Bruay, Béthune, Lens, Hénin, Douai, Arras, Hénin. 8.000 fr. de prix. Deux classements et classement général. Inscriptions chez M. Bodart, 3, rue Henri-Leclercq à Hénin-Liétard (P.-de-C.).

19 juin : Lille. — Grand Prix de la Suze, organisé par Halles Sportives Lilloises. Internationale, toutes classes, toutes catégories. 190 km. Très nombreux prix, dont 2.500 fr. au 1er. Prix spéciaux avec cumul aux 3e et 4e catégories aux Français. Engagements au siège des H.S.L., Café Taquet, 29, rue du Faisan, place des Halles, à Lille.

19 juin : Lille. — Grand Prix de l'U.S. O.L., organisé par la commission Cycliste du Nord, toutes catégories F.S.G.T., 100 km en 2 tours de circuit; 2.000 fr. de prix dont 400 fr. au 1er. Prix spéciaux pour 4e et débutants. Engagements 5 fr. chez Van Wynsberghe, 11, rue Bergot, à Lille et bureau N° 6, 78, boulevard de Belfort, à Roubaix.

19 juin - Douai. — Grand Prix organisé par le V. C. Douaisien. Départementale, ouverte aux coureurs U. V. F. 3e et 4e catégories. 55 km. 800 fr. de prix dont 140 au 1er. Prix spéciaux pour 4e. Départ 14 h. 30. Engagements 4 fr., chez M. Cardon, siège du V. C. D., 14, rue de Valenciennes à Douai (Nord).

26 juin — Fourmies : Grand Prix de Fourmies (F.S.G.T.) organisé par l'E.S.O. Fourmisienne, réservée licenciés F.S.G.T. Nombreux prix, 100 kms. Arrivée rue d'Ohain.

26 Juin — Phalempin : IVe Grand Prix des Commerçants. Ouvert aux débutants et 4e catégorie. 60 kms. 700 frs de prix dont 120 au 1er. Départ à 15 h. 30. Engagements chez M. Duclermortier, Grand'Place à Phalempin (Nord).

27 juin. — Trith-Saint-Léger : Grand Prix de Saint-Léger, organisé par C.C. Trithois, 55 km. en 7 tours de circuit. ouvert aux 3e et 4e ainsi que débutants de la F.S.G.T. Nombreux prix dont 125 fr. au 1er. Prix spéciaux avec cumul pour 4e et débutants. Départ 17 h. Renseignements à M. Roche, rue Victor-Hugo, à Trith-St-Léger (Nord).

3 Juillet — Frévent : Ve Grand Prix Lequien. Réglements U.V.F. organisé par V.C. Auxilois. Ouvert à toutes catégories même professionnels. 120 kms. 3.500 frs de prix.

3 Juillet : Fourmies. — XIe Grand Prix International organisé par l'U.V. Fourmisienne. Ouvert aux licenciés U. V. F. et U. C. I., toutes classes, toutes catégories sauf amateurs. 165 km. Plus de 3.000 fr. de prix en primes dont 800 francs au premier. Prix spéciaux aux Français. 3e et 4e, indépendants et aux débutants dont 150 fr. au 1er.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SPORTS ÉQUESTRES SE TIENDRA A VARSOVIE

La Fédération internationale des Sports équestres tiendra son congrès à Varsovie (Pologne), du 1er au 6 juin ; il coïncidera avec le concours hippique international officiel. La Fédération Nationale Française des Sports équestres a délégué pour la représenter le général Détroyat, son président, et M. A. Pollet-Ternynck. »

Réveil Agricole

L'Assurance contre les calamités agricoles

Les paysans traversent une bien mauvaise période, puisqu'après la fièvre aphteuse, qui n'a pas totalement disparu, ce sont les cultures en terre qui souffrent de l'extrême sécheresse, aggravée en Avril par de fortes gelées. Fort heureusement, quelques régions privilégiées ont été épargnées, notamment l'Ouest, qui a bénéficié de pluies bienfaisantes.

Comme conséquence, les fourrages manquent et les cours de ceux-ci atteignent des prix presque prohibitifs. Au point que de nombreux exploitants se sont trouvés dans l'obligation de vendre une partie parfois importante de leur bétail, d'où surcharge du marché et baisse des cours à la production, allant de 10 à 30 p. %. Cette situation s'aggrave du fait de la baisse saisonnière des beurres.

Dès maintenant les dommages sont tels, qu'ils se chiffrent, suivant les estimations faites, à plusieurs centaines de millions pour l'ensemble du pays.

Sans doute, en application des dispositions de la loi du 31 Mars 1932 (décret du 18 Octobre 1934) les cultivateurs sinistrés recevront des secours des Pouvoirs publics, mais ces secours, tout en représentant globalement un chiffre déjà élevé, — 20 millions environ — partagés entre tous les ayants-droit, seront minimes et leur apporteront qu'un bien maigre soulagement.

Est-il possible d'aider plus efficacement les agriculteurs sinistrés ?

Le problème est à l'étude depuis déjà quelque temps, il ne semble pouvoir être solutionné que si l'on institue l'assurance obligatoire.

On doit à l'ancien Ministre de l'Agriculture, M. Monnet, d'avoir mis au point un projet d'organisation d'une Caisse Nationale contre les Calamités, projet qui sera prochainement soumis à l'examen du Parlement. Ce projet repose entièrement sur un système d'assurance obligatoire pour tous les agriculteurs.

Le système de l' « Assurance obligatoire »

L'adoption du système de l'assurance obligatoire présente des avantages évidemment appréciables. En tout premier lieu, il habitue le cultivateur à être prévoyant, et développe chez lui l'esprit de solidarité, en multipliant les organisations déjà existantes, et en les fondant dans un cadre unique depuis longtemps réclamé par les ruraux.

En second lieu, les exploitants auront la certitude que les indemnités qu'ils recevront seront substantielles, et au surplus, qu'elles pourront leur être réglées très rapidement.

Alors que sous le régime de la législation actuelle (arrêté du 18 Octobre 1934) l'allocation ne peut dépasser 20 p. % du montant des pertes subies dans l'année par chaque bénéficiaire, l'article 10 du projet en question prévoit le règlement des sinistrés à concurrence de 50 p. % de la perte subie, diminuée d'une franchise d'avarie égale à 10 p. % de la valeur du capital assuré.

L'indemnité pourra même atteindre 65 p. % de la perte subie, lorsque celle-ci dépassera la moitié de la valeur du capital assuré.

Ce système est en tous points semblable à celui de l'Office du Blé, qui a déjà fait ses preuves :

a) Au sommet, une **Caisse Nationale des Calamités agricoles,** établissement public jouissant de l'autonomie financière, administré par un Conseil Central composé de représentants des producteurs, de représentants des Caisses Mutuelles et de fonctionnaires.

b) Dans chaque département, un Comité départemental, qui sera présidé par le Président du Tribunal Civil.

c) Enfin il sera créé au chef-lieu, une Caisse départementale d'Assurance et de Réassurance, ayant pour objet :

1° De réassurer toutes les Caisses Communales ;

2° D'assurer tous les producteurs qui n'ont pas pu ou pas voulu s'affilier à une Caisse Rurale.

d) Enfin à la base de l'édifice, les Mutuelles locales, régies par la loi de 1901.

Pour ce qui a trait au fonctionnement de la Caisse, l'article 9 du projet prévoit l'organisation de quatre sections : une section d'information, une section de contrôle et de contentieux, une section de réassurance et une section de secours pour les dégâts aux immeubles ruraux.

La section d'information, précise l'article 9, centralise toute la documentation qui lui est adressée par les Comités départementaux. D'après les renseignements qui lui sont fournis, elle fixe le taux des cotisations, de façon à pouvoir garantir le règlement des sinistrés à concurrence de 50 p. % de la perte subie, diminuée de la franchise d'avarie de 10 p. %.

Les cotisations comportent deux parts : l'une à un taux uniforme pour l'ensemble du territoire sera perçue pour le compte de la Caisse Nationale ; l'autre à un taux variable, calculé en fonction du risque couru suivant les régions et suivant la nature des cultures et des élevages, qui sera perçu pour le compte des Caisses Mutuelles ou Départementales.

A l'échelon local et départemental, il y a simplement, préparation des dossiers de sinistre, établissement de la liste des experts, etc., les décisions étant prises par la Caisse Nationale.

Le financement sera assuré, d'une part par les cotisations rétrocédées à la Caisse Nationale par les Caisses Départementales de Réassurance, d'autre part, par les contributions prévues dans le projet aux articles 16, 17, 18 et 19.

Ces dernières contributions seront prélevées : sur le produit du droit de circulation sur les vins ; elles comporteront une taxe par hectare cultivé, à l'exclusion des vignes, pâturages, etc. ; cette taxe sera perçue comme en matière de contribution directe. Une taxe sera instituée à l'abatage des animaux ; enfin, une taxe frappera les arbres fruitiers, mais seulement là où la production des fruits représente au moins le tiers du revenu.

Le prélèvement pour les vignes est de 4 francs par hectolitre ; la taxe sur la branche céréales et cultures diverses variérait de 2 francs à 20 francs par hectare cultivé, etc.

Les contributions fixes comme les cotisations individuelles auraient ainsi une affectation spéciale en rapport avec les catégories de cultures ou de production, ce qui permettrait :

1° D'assurer des risques, que jusqu'à présent les sociétés privées avaient considérés comme inassurables, et pour cela faire jouer le principe de la solidarité sur le plan national.

2° De conférer au système proposé la plus grande souplesse possible. Et pour cela, proportionner les sacrifices demandés à chaque région, aux dommages effectivement éprouvés dans les diverses régions et pour les différentes catégories de culture.

Comme on le conçoit, il sera nécessaire que la loi prononce d'office la résiliation de tous les contrats d'assurances privées, afférents à la grêle et à la mortalité du bétail, actuellement en vigueur.

LABOR.

Les producteurs de fraises veulent faire mieux connaître leurs produits

Il existe dans les environs de Lille un centre de production de fraises d'une superficie d'environ cinquante hectares, répartis entre les communes de Verlinghem, Lompret et Pérenchies.

Avant la guerre, la culture du fraisier était plus importante et, en pleine saison, les expéditions sur Paris étaient en moyenne de 11 wagons par jour. Actuellement, la production est écoulée sur les marchés régionaux.

La fraise n'est de consommation vraiment agréable que si elle est fraîche. Aussi, les produits du pays, n'ayant pas de transport à subir, arrivent sur le marché en parfait état et trouvent de nombreux acquéreurs.

En raison de cette situation particulière, il serait possible d'augmenter la consommation de ce fruit et, par conséquent, d'accroître les superficies cultivées.

Dans ce but, une Union de Producteurs de fraises vient de se constituer ; améliorer la production par l'étude et la sélection des variétés et l'organisation de la vente.

Une heureuse initiative

Elle va également s'efforcer de mieux faire connaître le centre le production régional de fraises. Aussi, dès cette année, l'Union des Producteurs de fraises organise diverses manifestations et en particuliers la Fête des Fraises, le 26 juin, à **Verlinghem.**

La journée comportera un programme très varié : un grand cortège, des concerts, une fête foraine avec jeux pour enfants, des dégustations de fraises, une exposition de fraises d'une présentation nouvelle, une vente aux enchères des produits exposés, etc...

Ces manifestations se dérouleront dans le cadre tout à fait champêtre du magnifique domaine de la Ferme des Templiers.

Un comité d'organisation à la tête duquel se trouve M. FOSSAERT, agriculteur à Verlinghem, travaille très activement à la préparation de cette journée, qui verra se joindre l'utile à l'agréable.

LA BRULURE DU LIN

La Brûlure, maladie de jeunesse du lin, se manifeste par le brunissement de la partie hypogée de la plante. Les racines en décomposition ne remplissent plus leur rôle normal, ce qui provoque la dessication des plantes. La production se trouve ainsi beaucoup diminuée, tant en fibres qu'en graines.

Diverses causes ont été indiquées pour expliquer cette affection qui est de nature parasitaire et contagieuse. Les organismes identifiés à l'heure actuelle comme capables de produire cette maladie sont l'**Asterocystis radicis** étudié en 1901 par le professeur Marchal, de l'Institut des Recherches de Versailles, et le **Pythium mégalosanthium** De Bary.

Pour ce qui concerne le premier parasite, la plante n'est réceptible qu'entre le 13e et le 25e jours à dater de sa germination ; la chaleur et l'humidité semblent favoriser le développement du champignon, mais l'humidité permet d'autre part à la jeune plante de résister plus longtemps à la dessication. L'alcalinité du sol est favorable à la maladie, d'ailleurs le lin préfère plutôt une terre légèrement acide.

Le second parasite, le Pythium, se développe aussi en milieu alcalin et croît dans les cellules corticales de la racine.

Comme moyens de combattre ces maladies, les antiseptiques et les fongicides sont peu efficaces en raison de la nature souterraine des agents de la Brûlure. On ne peut que conseiller des mesures préventives qui consistent principalement : dans le choix du sol qui doit présenter une légère réaction acide, l'application d'engrais appropriés, et dans le retour moins fréquent du lin sur lui-même dans l'assolement.

La sélection permettra de son côté, peut-être, de mettre au point des variétés de lin résistantes à la Brûlure.

LE MOUVEMENT INTÉGRALISTE AU BRÉSIL

UNE INSTRUCTION EST OUVERTE CONTRE 70 PERSONNES

Rio-de-Janeiro, 26. — Le Procureur près le Tribunal de Sécurité a déposé une réquisition introductive d'instance contre 70 personnes accusées d'avoir été mêlées au mouvement intégraliste dans l'Etat de Santa Catharina. Parmi elles on relève les noms de deux étrangers, pour lesquels le procureur demande une justice plus sévère.

On annonce d'autre part, de Porto-Alègre, que de nombreux allemand préparent leur rapatriement à la suite de la suppression des organisations politiques étrangères.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
Le vrai Magazine des Familles
Paraît le Mercredi
32 pages — 90 cent.

Conseils aux Aviculteurs

Saison d'élevage

Les aviculteurs semblent, cette année, assez satisfaits du résultat des incubations ; la fécondation est bonne et la mortalité en coquille moins fréquente que d'habitude.

Il est incontestable que les perfectionnements apportés sans cesse aux incubations, augmentent les chances de réussite.

En ce qui concerne l'élevage, les renseignements qui nous parviennent d'un peu partout sont plutôt pessimistes, en raison de la saison déplorable que nous traversons ; pluies continuelles, grandes variations de température, humidité, absence de rayons solaires, etc...

S'il convient d'éviter aux poussins les coups de froid, l'excès de chaleur, l'humidité et les courants d'air, il est cependant indispensable de leur procurer une bonne aération et de les faire profiter du moindre rayon de soleil.

L'alimentation devra aussi être l'objet des plus grands soins et varier suivant l'âge des sujets.

Rappelons que pendant les deux premiers jours suivant leur naissance, les poussins ne doivent recevoir aucune nourriture car ils résorbent, pendant ce laps de temps, le jaune d'œuf resté dans leur corps.

Le troisième jour donner de la chapelure ou de la mie de pain bien séchée et finement émiettée ; ajouter quelques jours après de l'avoine décortiquée, bien écrasée et un peu de jaune d'œuf (sans exagération, mélangée à la chapelure). Distribuer par la suite un peu de verdure hachée finement. On peut se procurer dans le commerce des pâtées sèches spéciales pour poussins : premier âge et deuxième âge.

Ces pâtées sont de composition différente, mais contiennent généralement de la farine de viande ou de poisson, du lait en poudre, levure sèche, poudre d'os, huile de foie de morue, farines diverses, etc.

La consommation du poussin est tellement minime que l'éleveur a tout avantage à se procurer les pâtées toutes préparées, mais il devra s'adresser à une maison sérieuse et il en existe dans notre région.

Un aliment recommandée pour les poussins ayant au moins 10 jours, est un mélange de graines décortiquées et concassées que les Américains appellent « Dry-Mash ».

Le Dry doit être distribué de préférence comme repas du soir, ce qui n'empêchera pas de donner à discrétion de la pâtée sèche dans le courant de la journée.

Dans tous les cas, faire des distributions de verdure hachée.

Les verts d'oignons constituent un désinfectant naturel de l'intestin qu'ils débarrassent des vers et autres parasites.

La meilleure boisson est l'eau fraîche et limpide, distribuée dans des abreuvoirs très propres, et souvent renouvelée.

Paul DUBUS.

REPONSE A UNE DEMANDE

Mlle Monique V..., Iwuy. — La nourriture pour poussins se vend couramment dans le commerce ; mais adressez-vous à une maison sérieuse.

Voici quelques formules de pâtées pour poussins :

Pâtée pour poussins du 1er âge : Son, 12 kgs ; rebulet, 12 kgs ; mouture fine de maïs, 36 kgs ; mouture fine d'avoine, 12 kgs ; farine de poisson, 4 kgs ; lait écrémé en poudre, 16 kgs ; farine de luzerne, 5 kgs ; tourteau de lin finement écrasé, 2 kgs ; sel fin de table, 1 kgs ; levure, 1 kgs 500 ; charbon de bois, 2 kgs; coquilles d'huîtres pulvérisées, 2 kgs ; poudre d'os verts, 2 kgs ; silex calibrés pour poussins, 2 kgs.

Pâtée 2e âge (à donner aux poulettes à partir de 6 semaines jusque la ponte) : Maïs concassé, 20 kgs ; son, 20 kgs ; rebulet, 15 kgs ; mouture d'avoine, 6 kgs ; farine de soya, 10 kgs ; lait écrémé en poudre, 2 kgs ; levure 2 kgs